

Crédit immbolier en cas de divorce

Par dsand06, le 04/05/2009 à 11:14

Bonjour,

J'ai quitté le domicile conjugal, main courante faite, après violence conjugal. j'ai un crédit pour notre maison de 450€ par mois durant 20 ans. comment puis-je faire pour récupérer mon bien dans la mesure où je continue à payer alors que je n'habite plus ce domicile ce qui me bloque pour la location d'un appartement pour ma fille et moi-même ? Merci de bien vouloir me réponder dès que possible.

Très cordialement,

Sandrine DUMAY épouse TRAVERSE